



Incroyable Arctique

A bord du **World Explorer 5***



18 au 28 juillet 2025

A partir de **5495 €**

11 jours / 10 nuits



En pension complète
boissons incluses
Conférences - Tournois
Entraînements

L'extraordinaire diversité
des paysages entre Fjords,
glaciers et paysages volcaniques



Le World Explorer 5*

Le nouveau yacht de Rivages du monde pour voguer, échanger, rêver

Que vous vous promeniez à l'extérieur (pont 8), ou que vous soyez confortablement installé dans le salon Observation (pont 7), vous profiterez d'une vue panoramique vraiment exceptionnelle. Vous pourrez aussi profiter de l'espace bibliothèque, situé au salon Observation, pour lire en toute tranquillité et jouer aux cartes, aux échecs ou au scrabble dans la salle de jeux (pont 4). Vous pourrez aussi partager un moment de convivialité autour d'un café ou d'un verre au salon Explorer ou au petit salon (pont 4). Les conférences d'experts ont lieu dans l'élégant auditorium parfaitement équipé d'un écran géant et de fauteuils confortables. Pour vous détendre, vous disposez à bord d'un Spa by l'Occitane avec soins et massages (services payants), d'une salle de remise en forme bien équipée, ainsi que d'une piste de course à pied à l'extérieur. Tout près de la piscine extérieure chauffée, de nombreux transats sont à votre disposition ainsi que deux bains à remous et un snack-bar extérieur qui propose une offre supplémentaire de restauration. La boutique du bateau propose à la vente divers articles



LES CABINES

Cabine expédition sabord (17 m2)

Deux lits jumeaux rapprochables, espace bureau, salle de bain, télévision, coffre-fort, large sabord (non ouvrable), salle de douche, sèche-cheveux, mini-réfrigérateur, penderie.

Cabine extérieure garantie - Cabine deluxe scénique (25 m2)

Deux lits jumeaux rapprochables, coin salon avec canapé et bureau, salle de douche, télévision, coffre-fort, grande fenêtre scénique coulissant vers le bas, sèche-cheveux, mini-réfrigérateur, penderie.

Cabine balcon garantie - Cabine deluxe balcon (20 m2)

Deux lits jumeaux rapprochables, espace salon avec canapé et bureau, salle de douche, balcon extérieur de 5m2, coffre-fort, penderie, mini-réfrigérateur, télévision.



LE RESTAURANT

Le restaurant (pont 4) propose pour le déjeuner et le dîner une cuisine à la carte savoureuse et raffinée, servie à l'assiette en un seul service. Les plats sont préparés au fil des commandes, et peuvent être adaptés selon vos souhaits. Ils peuvent se prendre en terrasse du restaurant ou au snack-bar extérieur (pont 7), selon la météo et selon votre envie.

Au cours de votre croisière, deux dîners de gala signés par le Chef étoilé portugais Rui Paula seront servis.

Les petits déjeuners sont servis sous forme de buffet, et à la carte, au restaurant (pont 4).

L'après-midi, une collation est servie avec un large choix de biscuits et de pâtisseries gourmandes. Les boissons chaudes sont en libre-service durant la journée. Le vin, l'eau, le thé ou café sont servis à discrétion lors de vos déjeuners et dîners.

Par ailleurs, le bateau vous propose une large sélection de vins dont les tarifs et les provenances figurent sur les cartes.

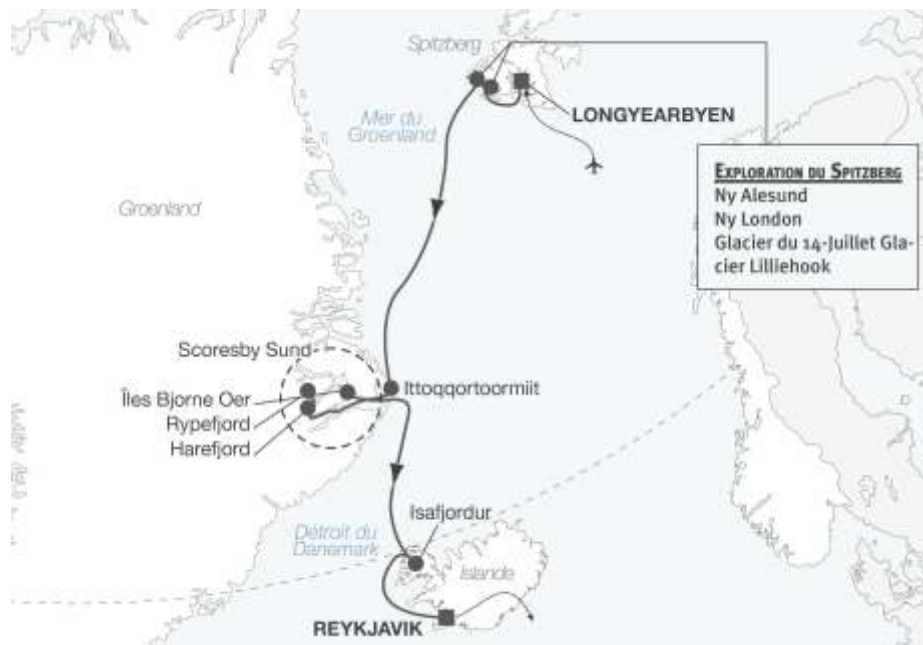
Un service de restauration en cabine est disponible à bord.



Votre itinéraire

Incroyable Arctique

En naviguant entre le Spitzberg, le Groenland et l'Islande, votre croisière de luxe en Arctique révèle un incroyable monde de glace et de feu à explorer en expédition. Le Spitzberg et ses montagnes acérées. Le Groenland et ses fjords de glace. L'Islande et ses paysages désolés et somptueux.



Jour 1 – PARIS - LONGYEARBYEN (Norvège)

Départ depuis Paris sur vol spécial pour Longyearbyen. À l'arrivée à Longyearbyen, transfert au port, embarquement et installation à bord du World Explorer. Dîner à bord.

Après dîner : Tournoi

Jour 2 - 3 • EXPLORATION DU SPITZBERG

Deux journées sont consacrées à l'exploration du Spitzberg. Le Spitzberg est la plus grande île du Svalbard et aussi la seule à être peuplée. Elle fut découverte en 1596 par l'explorateur néerlandais Willem Barentsz alors qu'il faisait route vers la Chine via le passage du nord-est. Au début du XXe siècle, l'île vivait principalement de la chasse à la baleine et de l'extraction minière. Aujourd'hui, ce sont les scientifiques qui ont pris le relais.

Petit déjeuner, déjeuner et dîner à bord.

Après dîner : Tournoi

Jour 4 • NAVIGATION

Profitez de ces journées de navigation pour participer aux activités proposées à bord.

Petit déjeuner, déjeuner et dîner à bord.

Matinée : Conférence

16h00 : Tournoi

Après dîner : Entraînement

Jour 5 • NAVIGATION

Profitez de ces journées de navigation pour participer aux activités proposées à bord.

Petit déjeuner, déjeuner et dîner à bord.

Matinée : Conférence

16h00 : Tournoi

Après-dîner : Entraînement



Jour 6 à 8 • EXPLORATION DE L'EST DU GROENLAND

Deux à trois journées sont consacrées à l'exploration de l'Est du Groenland dans le Scoreby Sund. S'étendant sur une superficie impressionnante de 38 000 km², il abrite le plus vaste réseau de fjords glaciaires de la planète, avec un enchevêtrement de fjords s'étirant sur plus de 300 km.

Ittoqqortoormiit

Ittoqqortoormiit est l'une des villes les plus isolées du Groenland, fondée en 1925 à côté du fjord le plus long et le plus grand au monde. La population locale pratique la chasse traditionnelle et il n'est pas rare de voir une ou deux peaux d'ours et quelques peaux de bœufs musqués sécher au soleil. Ces traditions sont présentées dans un petit musée très typique.

Tournoi et conférence en fonction du rythme de la navigation

Navigation dans le Hareffjord ou le Rypeffjord

Le Hareffjord et le Rypeffjord sont deux fjords de la côte Est du Groenland qui font partie d'un vaste ensemble de fjords, le Scoresby Sund, qui s'étend sur plus de 38 000 km².

Tournoi et conférence en fonction du rythme de la navigation

Îles Bjorne Oer

Les îles Bjorne Oer, connues sous le nom d'îles aux Ours, offrent un paysage spectaculaire composé de fjords et de crêtes rocheuses. Aujourd'hui inhabitées, elles furent colonisées dans le passé par le peuple Thulé en raison de la présence d'une faune abondante et dont certains vestiges subsistent.

Tournoi et conférence en fonction du rythme de la navigation

Jour 9 • ISAFJORDUR (Islande)

Vous êtes à l'extrémité géographique de l'Europe, dans une région de fjords la plus sauvage d'Islande. Temps libre ou participation aux excursions optionnelles. Petit déjeuner, déjeuner et dîner à bord.

Après dîner : Tournoi

Jour 10 • REYKJAVIK

Reykjavik, ou « la baie des fumées », fut baptisée ainsi en 874 par le premier colon scandinave, Ingolfur Arnarson, à la vue des vapeurs provenant des sources chaudes. La capitale de l'Islande regroupe près de 70 % de la population de l'île. Elle est la capitale la plus au nord du monde. La ville, malgré un développement tardif au XIXe siècle, ne possède pas de bâtiments anciens mais de belles maisons colorées où le charme opère tout de suite. Ville à taille humaine, on prend plaisir à flâner dans ses rues. De là, vous pourrez rejoindre le Cercle d'or qui regroupe trois sites naturels exceptionnels : les chutes de Gullfoss, la zone thermale de Geysir et Thingvellir, la vallée du Parlement. Temps libre ou participation aux excursions optionnelles. Petit déjeuner, déjeuner, dîner à bord.

Fin d'après-midi : Tournoi

Après dîner : Remise des prix

Jour 11 • REYKJAVIK - PARIS

Petit déjeuner à bord. Débarquement et transfert à l'aéroport. Envol vers Paris par vol spécial ou régulier.

Les excursions en option

A réserver avant le départ

Jour 9 ISAFJORDUR (Islande)

LES OISEAUX MARINS DE VIGUR

Embarquement à bord d'un bateau local pour atteindre ce paradis des oiseaux marins. L'île de Vigur est un véritable sanctuaire ornithologique où l'on peut observer des milliers d'oiseaux tels les eiders, les sternes arctiques, les macareux, les guillemots... Découverte à pied d'environ 1h à la rencontre de la faune et la flore sauvage de l'île. Avant de revenir à Isafjordur, une visite au plus petit bureau de poste d'Europe s'impose. Demi-journée - Prix par personne (à partir de) : 175 € PANORAMAS DU NORD DES SHETLAND - Demi-journée

ISAFJORDUR ET LES VILLAGES PITTORESQUES

Départ à travers les magnifiques vallées escarpées des fjords de l'Ouest à la découverte de la vie des habitants. Passage par le village de Bolungarvik et sa petite église, au pied d'une montagne de 600 m. Découverte du petit musée de plein air d'Osvor, une cabane de pêcheurs reconstituée. Retour à Isafjordur par la vallée de Tungudalur et visite du musée maritime. Dégustation de schnaps et de requin fermenté. Demi-journée - Prix par personne (à partir de) : 145 €

Jour 10 REYKJAVIK

LE CERCLE D'OR

En route vers le parc national de Thingvellir, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Thingvellir est entouré de montagnes encerclant une vaste plaine lavique à la végétation sauvage. Les Islandais le considèrent comme un lieu sacré. Puis, découverte des chutes de Gullfoss, appelées « chutes d'or », parmi les plus belles d'Europe. Cette double cascade, souvent auréolée d'un arc-en-ciel, se précipite dans un gouffre quelques 32 m plus bas. Poursuite de l'excursion par le Grand Geysir qui donna son nom à tous les geysers du monde. S'il ne soulève plus guère sa montagne d'eau, le site est grandiose par tous les autres phénomènes volcaniques à observer : solfatares, fumerolles, sources de boue bouillonnantes et geysers jaillissant à profusion. Journée avec déjeuner - Prix par personne (à partir de) : 185 €

REYKJAVIK HISTORIQUE

Petit tour panoramique et découverte du musée en plein air d'Arbaer. Ce lieu regroupe une vingtaine de bâtiments pour la plupart déplacés du centre de Reykjavik dans le but de préserver le patrimoine architectural et historique de la ville. Poursuite par le Dôme de Perlan qui dispose d'une magnifique vue sur la ville avant la visite du musée national. Il retrace l'histoire et les coutumes de l'Islande depuis les colonies de Vikings jusqu'à nos jours. Enfin, passage par la vieille ville et l'église de Hallgrimskirkja. Demi-journée - Prix par personne (à partir de) : 130 €

BAIGNADE AU LAGON BLEU OU AU LAGON DU CIEL

Véritable tradition en Islande, les baignades dans les sources chaudes sont ancrées dans la culture locale. Les bains géothermiques du lagon du ciel et du célèbre lagon bleu sont réputés pour leurs bienfaits thérapeutiques et offrent un environnement unique et relaxant. Disponibilité et prix : nous consulter.

LE VOLCANISME VU DU CIEL

Survol de la région en hélicoptère et découverte des paysages volcaniques depuis le ciel. Durée de vol : environ 40 à 60 min. Disponibilité et prix : nous consulter.

Tarifs - Infos pratiques

À noter :

L'itinéraire ainsi que les escales peuvent être modifiés notamment en raison des conditions climatiques. Seul le commandant est habilité à prendre ces décisions.

Le programme peut être modifié en raison de manifestations culturelles locales ou d'impératifs techniques.

Certaines destinations ou escales disposent d'un nombre limité de guides francophones ou ne disposent pas de guides francophones. Une traduction en français est assurée pour garantir la francophonie des excursions.

Les excursions optionnelles peuvent être réservées auprès de nos services jusqu'à 1 mois avant le départ (ou à bord, mais sous réserve de disponibilité !).

Elles seront réalisées si elles réunissent un minimum de 30 participants par excursion.

NOS TARIFS en pension complète, bridge inclus

Cabine	Bridge Plus
Cabine double expédition sabord extérieur	5495 €
Cabine individuelle expédition sabord extérieur	7995 €
Cabine double extérieure Scénique	5695 €
Cabine individuelle extérieure Scénique	8195 €
Cabine double balcon : Deluxe balcon	5895 €
Cabine individuelle balcon : Deluxe balcon	8695 €
Taxes aéroport (modifiables jusqu'à j-7)	190 €
Taxes portuaires (modifiables jusqu'à j-7)	350 €
Assurance annulation (extension COVID à prendre le jour de la réservation)	3 %



Formalités : **Passeport valable 6 mois après le retour**

Nos prix comprennent :

Vols Paris/Longyearbyen et Reykjavik/Paris
La croisière en pension complète, boisson incluses, dans la catégorie de cabine choisie
Toutes les animations bridge (conférences, tournois, ateliers)
La remise des prix du master
Toutes les activités et animations à bord
Le service d'un directeur de croisière francophone
Les frais de service du personnel à bord

Nos prix ne comprennent pas :

Le transport jusqu'à Paris
L'assurance annulation (3 % extension COVID)
Vos dépenses personnelles
Les excursions en option
Les boissons autres que celles mentionnées
Les vols au départ de province sur demande
Les taxes aéroport et portuaires

Bridge Plus Voyages

135 rue de la Chalouère - 49100 Angers

Tel : 02.41.37.04.74 - Licence : 049120005

Mail : cyrille@bridgeplus.com - Site : www.bridgeplus.com

BULLETIN D'INSCRIPTION **CROISIERES**

(1) Nom : _____ Prénom : _____
(2) Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____
Tél : _____ Email : _____
N° FFB (1) : _____ Classement : _____ Date de Naissance
N° FFB (2) : _____ Classement : _____ Date de Naissance

CONTACT D'URGENCE (1 par pers avec nom, prénom et téléphone) :

NOM ET DATES DE LA CROISIÈRE CHOISIE : (SELON BROCHURE)

OPTIONS CHOISIES : (SELON BROCHURE)

Catégorie de Cabine : _____

SUPPLÉMENTS DÉSIRÉS :

Cabine individuelle (je m'engage à payer le supplément)

Assurance annulation

FORMALITÉS : PASSEPORT EN COURS DE VALIDITE

CONDITIONS D'ANNULATION (sur le prix du voyage)

10 % par pers. plus de 121 jours avant le départ	75 % 60 jours à 31 jours avant le départ.
25 % 120 à 91 jours avant le départ	90 % de 30 à 15 jours avant le départ.
45 % 90 à 61 jours avant le départ	100% de 14 jours à 0 Jours avant le départ

Acompte 40 % du montant de votre séjour + assurance annulation :

Je règle mon acompte par Chèque / par Carte bancaire* (sauf American Express et Diner's Club)

N° _____ Exp. Fin : ___ / ___

3 derniers chiffres du cryptogramme visuel situé au dos de la carte ____

* J'autorise Bridge Plus Voyages à prélever ce jour le montant de mon acompte ainsi que le solde de mon séjour 1 mois avant le départ sur ma carte bancaire.

Date et Signature

Personne à joindre en cas d'urgence (nom et téléphone) :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de ventes au verso et des conditions d'annulation.

J'autorise Je n'autorise pas Bridge Plus à utiliser mes données (mail, adresse postale) à des fins publicitaires d'email ou de promotion « papier ». Bridge Plus s'engage à ne pas commercialiser mes coordonnées.

Bridge Plus Voyages

135 rue de la Chalouère - 49100 Angers
tel : 02.41.37.04.74 - Licence : IM 049 12 0005 - Siret 411 416 035 000 37
Email : cyrille@bridgeplus.com - Site : bridgeplus.com

Conformément à l'article R.211-14 du Code du tourisme, les brochures et les contrats de voyages proposés par les agents de voyages à leur clientèle doivent comporter en extenso les conditions générales suivantes issues des articles R211-5 à R211-13 du Code du Tourisme.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles L211-4 et L211-15 du Code du tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13 du Code du tourisme, dans le texte et toutes les versions, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente de voyages à forfait en transit par l'air de un à six continents.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'opération, constituent l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au verso du présent document, les conditions générales de vente de voyage (ou de forfait) figurant dans la brochure, le devis, la proposition de l'opérateur, sont contractuelles dès la signature de l'acceptation.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, sans la signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R211-7 du Code du tourisme. Il sera alors fait de signature dans un délai de 24 heures à compter de sa réception.

En cas de conclusion de contrat, le client ainsi que les personnes sont préalablement tenus d'acquiescer les faits qui, en résultent. Lorsque ces faits entraînent les montants indiqués dans le volet de vente et dans les annexes dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Bridge Plus Département Voyages n'a soucisé après de la compagnie HICCOX, 19 rue Louis le Grand 75002 Paris sa Responsabilité Civile Professionnelle.

La Garantie financière est assurée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual de l'Anjou et du Maine, 40 rue Primatius, 72000 LE MANS.

Serait du Code du Tourisme.

Article R211-5 : Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L211-4, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours doivent être à la remise de documents appropriés qui répondent, aux règles définies par le présent article.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnés de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage ainsi que le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour la coupe auquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont définies par le présent article.

Article R211-6 : Préalablement à la conclusion du contrat et en la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments contractuels des prestations fournies à l'occasion de voyage ou de séjour (en cas de :

1) Le nom et l'adresse du vendeur, de son gérant et de son statut ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
2) La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
3) Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
4) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique ou vers des régions touristiques ou des zones de pays d'accueil ;
5) La nature de repas fournis ;
6) L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
7) Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total de voyage ou du séjour ;
8) Les prix total des prestations facturées ainsi que l'indicateur de tous révisions, émissibilité de cette facturation au verso des dispositions de l'article R211-10 ci-après ;
9) L'indication, s'il y a lieu, des réductions ou taxes différenciées casuels services telles que taxe d'embarquement, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour temporaire ou autres taxes payables dans le pays de la ou des destinations touristiques ;

10) Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout cas de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 300, 100 du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
11) Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
12) Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour insatisfaction ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et agréée par écrit, éventuellement à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
13) La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réclamation du voyage ou du séjour est fixée à un montant minimal de participation, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-6 ci-dessus ;

14) Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
15) Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-dessous ;
16) Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17) Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation soustrait par l'acheteur (nombre de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assurance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18) La date limite d'information du vendeur en cas de cessation du contrat par l'acheteur ;
19) L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant le date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur (ou, défaut, le nom, l'adresse et le numéro de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'obtenir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de minimum 14 jours, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'office ou le responsable sur place de son séjour ;

20) La clause de réclamation et de remboursement ainsi que les autres termes relatifs à l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 14° de l'article R. 211-4.

Article R211-9 : L'acheteur peut céder son contrat à un consommateur qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, mais que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au client, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage.

Lorsqu'il s'agit d'un annulé, ce délai est porté à quinze jours. Cette condition n'est soustraite, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-10 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision de prix, dans les limites prévues à l'article L211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tout à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le moment des frais de transport et taxes y afférentes, et les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, le part de prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises reseau comme référence lors de l'actualisation de prix figurant au contrat.

Article R211-11 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il maintient l'obligation d'information mentionnée au 14° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement causés, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

En cas de modification apportée au contrat, toute distribution de prix vient en déduction des sommes éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement différé effectué par ce dernier excède le prix de la prestation initiale, le temps prévu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-12 : Dans le cas prévu à l'article L211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement causés, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, en cas, une information au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation avait intervenu de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-13 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat en raison de la concurrence non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement causés :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en support éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation en remplacement ou si celle-ci est refusée par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu équivalent par les deux parties.

Les dispositions du présent article ne sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 14° de l'article R. 211-4.

N° d'immatriculation : RM04912002 C. HILS QUÉRAN
5, rue de la Pignonière
48124 ST BARTHELEMY CANJOU
Tél. 02 41 37 04 74 - Fax 02 41 37 01 45

BRIDGE +